



RAPPORT DE LA

## Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

# PR 63-2021 Acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil Intercommunal

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 21 janvier 2021, par vidéoconférence, afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Gérald Cretegny, Président du Comité de direction, de Mme Valérie Jeanrenaud, Présidente du Conseil Intercommunal et M. Andres Zähringer, Secrétaire du Conseil Intercommunal, qu'elle remercie de leur disponibilité et participation au débat ainsi que pour les questions qui ont été soulevées.

Mme Caroline Monnard (Mont-sur-Rolle) et M. Gilles Davoine (Gland) étaient excusés. Se trouvaient en ligne pour la Commission ad'hoc, Mme Muriel Rosselet (Burtigny) et MM. Robert Jenefski (Nyon) et Jacques Mugnier (Duillier).

## Contexte général

Le Bureau du Conseil Intercommunal a demandé au Comité de Direction (CoDir) de Région de Nyon de déposer un préavis pour l'acquisition d'un système de vote électronique pour ledit Conseil et ceci malgré la situation financière actuelle impliquant une scrupuleuse gestion des dépenses et de leur priorisation.

### Situation actuelle

Avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Région de Nyon et de la représentativité au sein des communes, une augmentation d'environ 20 % des membres du Conseil Intercommunal a eu lieu. Les votations s'effectuent à main levée avec des cartons de couleurs, que les scrutateurs doivent dénombrer puis en calculer le résultat en fonction des valeurs des couleurs. Ce système n'est pas très exact, mais surtout, il ne permet pas de connaître le poids du vote des communes pour l'obtention de la double majorité selon l'article 16 des statuts de Région de Nyon. Ce point a été soulevé par la Commission de Gestion dans son rapport sur l'exercice 2019. Par ailleurs, ce système est chronophage et rallonge donc inutilement la durée des séances.

Un vote d'intention a été effectué lors de la séance du 24 septembre 2020, lors de laquelle un système de vote électronique a été mis à disposition et testé. Il a été plébiscité par 102 oui, 6 non et 3 abstentions.

## Système de vote

### Choix du système

Comme l'indique le préavis, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre réalisé par le Secrétaire du Conseil Intercommunal. Les réponses ont été comparées et analysées, des demandes d'informations complémentaires ont été effectuées. Si la société MeerKathe SA à Rolle présente

actuellement le produit le plus abouti, elle est néanmoins la plus onéreuse. Elle a mis, gracieusement, son système à disposition pour le tester. Elle a été très réactive quant aux modifications nécessaires et demandées. De plus, cette entreprise est basée à Rolle et son directeur connaît parfaitement les rouages de la politique communale et régionale, puisqu'il en fait partie. Les deux autres entités sont basées à Delémont et à Paris, la 1<sup>ère</sup> étant une représentante d'une entreprise hollandaise. Sur ce point, la commission rejoint l'argument évoqué dans le préavis, à savoir de soutenir le tissu économique régional. Les deux autres entreprises n'ayant pas pu fournir, d'une part toutes les informations nécessaires et, d'autre part, des produits à tester dans le délai imparti pour le dépôt du préavis, la commission estime que le choix effectué peut être suivi, malgré une différence de coût.

### **Formation**

Suite aux questions posées, la commission a eu confirmation que les scrutateurs du Conseil Intercommunal seront formés à l'utilisation et à la gestion de ce système de vote électronique, de même que le Secrétaire. De plus, une personne de référence sera disponible, si nécessaire.

### **Optimisation**

La commission s'est interrogée sur le fait que ce système et son matériel ne soient utilisés que cinq à six fois par année, dans le cadre des séances du Conseil Intercommunal. Elle a reçu la confirmation que des contacts sont actuellement en cours avec d'autres associations intercommunales voire de communes d'une certaine importance, dans et hors du district de Nyon, afin de pouvoir envisager la location de ce système et de son matériel.

### **Pour terminer**

Les membres de la commission ad'hoc ne désirent pas entrer plus en matière sur les enjeux financiers de ce projet. En effet, ils estiment que les différences de coût, même relativement importants en terme de pourcentage, ne sont pas si considérables au vu de certains autres projets de Région de Nyon. Ils estiment qu'il est primordial de trouver un système de vote correspondant aux exigences des statuts de Région de Nyon et du bon fonctionnement du déroulement des séances, tant du point de vue fiabilité des votes exprimés que du temps passé au contrôle des présences et du décompte des votes.

## **Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad'hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis N° 63-2021 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 19'000 pour l'acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil intercommunal et le crédit de CHF 2'000 annuel pour le support et la maintenance du système dès 2022,
2. d'imputer le montant de CHF 19'000 sur le compte d'investissement et de l'amortir sur 5 ans, dès 2021.
3. d'imputer annuellement le montant de CHF 2'000 au budget du compte 100.3101 dès 2022.

Duillier, le 10 février 2021

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jacques Mugnier, rapporteur	Signature
Duillier	

Muriel Rosselet	Signature
Burtigny	
Robert Jenefski	Signature
Nyon	
Caroline Monnard	Excusée
Mont-sur-Rolle	
Gilles Davoine	Excusé
Gland	